



SECRETARIAT GENERAL

**DÉCISION CODEP-SGE-2012-026574 du 7 juin 2012
relative à la désignation d'inspecteurs du travail
dans les centrales nucléaires de production d'électricité du Bugey, de Creys-Malville
(installation Super Phénix), de Cruas-Meyssse, de Saint-Alban et du Tricastin**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX du livre V ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L.8112-3 et R. 8111-11 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, homologuée par l'arrêté du 3 décembre 2010, notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0257 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre certaines décisions, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire DEP-DEU-0054-2007 du 19 janvier 2007 relative à la désignation d'inspecteurs du travail, modifiée par les décisions DEP-DEU-0173-2007 du 1^{er} mars 2007, DEP-DEU-0407-2007 du 15 mai 2007, DEP-DEU 0633-2007 du 13 août 2007, DEP-DEU-0840-2007 du 24 octobre 2007, DEP-0004-2008-PRESIDENT du 25 janvier 2008, DEP-0062-2008-PRESIDENT du 24 novembre 2008, DEP-0079-2009-PRESIDENT du 20 mai 2009, DEP-0090-2009-PRESIDENT du 3 septembre 2009 et SGE-2010-060161 du 23 novembre 2010, SGE-2011-035155 du 27 juin 2011 ;

Sur le rapport du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions d'inspecteur du travail pour les centrales nucléaires de production d'électricité du Bugey, de Creys-Malville (installation Super Phénix), de Saint-Alban, du Tricastin et de Marcoule (installation Phénix) de M. Jérôme BAI désigné par les décisions susvisées.

Article 2

Il est mis fin aux fonctions d'inspecteur du travail, en qualité de suppléant, pour les centrales nucléaires de production d'électricité du Bugey, de Creys-Malville (installation Super Phénix), de Cruas-Meyssse, de Saint-Alban, du Tricastin et de Marcoule (installation Phénix) de M. Olivier VEYRET désigné par les décisions susvisées.

Article 3

Il est mis fin aux fonctions d'inspecteur du travail, en qualité de suppléant, pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Cattenom et de Fessenheim de M. Pascal LIGNERES désigné par les décisions susvisées.

Article 4

Madame Hélène AVIGNON est désignée comme inspectrice du travail pour les centrales nucléaires de production d'électricité du Bugey, de Creys-Malville (installation Super Phénix), de Saint-Alban et du Tricastin, et en qualité de suppléante, pour la centrale nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meyssse.

Article 5

Monsieur Jérôme BAI est désigné comme inspecteur du travail, en qualité de suppléant, pour les centrales nucléaires de production d'électricité du Bugey, de Creys-Malville (installation Super Phénix), de Saint-Alban et du Tricastin.

Article 6

La liste de l'ensemble des inspecteurs du travail titulaires désignés pour les centrales nucléaires de production d'électricité est jointe en annexe.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents désignés ci dessus, son remplacement est assuré par l'un ou l'autre d'entre eux.

Fait à Paris, le 7 juin 2012

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Signé

André-Claude LACOSTE

**Annexe à la DÉCISION CODEP-SGE-2012-026574 du 7 juin 2012
relative à la désignation d'inspecteurs du travail
dans les centrales nucléaires de production d'électricité du Bugey, de Creys-Malville
(installation Super Phénix), de Cruas-Meysse, de Saint-Alban et du Tricastin**

**Liste de l'ensemble des inspecteurs du travail titulaires désignés
pour les centrales nucléaires de production d'électricité**

Centrales nucléaires de production d'électricité	Nom des inspecteurs du travail titulaires	Nom des inspecteurs du travail suppléants
Flamanville 1 et 2	Guillaume GENEAU	Jean FRESNEDA
Flamanville 3 : chantier et CNPE	Jean FRESNEDA	Guillaume GENEAU
Paluel	Guillaume GENEAU	Jean FRESNEDA
Penly	Guillaume GENEAU	Jean FRESNEDA
Cattenom	Bastien DION	Roland MISIUK
Fessenheim	Bastien DION	Roland MISIUK
Chooz A	Benoit IMBERT	vacant
Chooz B	Benoit IMBERT	vacant
Nogent-sur-Seine	vacant	Benoit IMBERT
Gravelines	Laurent DUCROCQ	Benoit IMBERT
Bugey	Hélène AVIGNON	Jérôme BAI
Creys-Malville (installation Super Phénix)	Hélène AVIGNON	Jérôme BAI
Cruas-Meysse	Jérôme BAI	Hélène AVIGNON
Saint-Alban	Hélène AVIGNON	Jérôme BAI
Tricastin	Hélène AVIGNON	Jérôme BAI
Blayais	Jean-François FOURCADE	Gwen LAUDIJOIS
Civaux	Gwen LAUDIJOIS	Jean-François FOURCADE
Golfech	Gwen LAUDIJOIS	Jean-François FOURCADE
Belleville-sur-Loire	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE Rémy ZMYSLONY
Chinon	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE Rémy ZMYSLONY
Dampierre-en-Burly	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE Rémy ZMYSLONY
Saint-Laurent-des-eaux	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE Rémy ZMYSLONY